

# Accès aux soins: DROIT POUR TOUS

*Forum des parlementaires francophones*

*29-30 Septembre 2014*

*Kinshasa-RDC*

Thérèse OMARI

Fondation femme plus

Tél: 00243 99 99 13 257

Mail : [omari111@yahoo.com](mailto:omari111@yahoo.com) ou [femmeplus\\_rdc@yahoo.fr](mailto:femmeplus_rdc@yahoo.fr)

Adresse Physique: Cfr BATIMENT PNMLS NATIONAL



# Plan de présentation

- 1. Quid Fondation Femme Plus*
- 2. Sante et droits de l'homme*
- 3. Engagements internationaux de la RD Congo en terme de droits à la sante*
- 4. Remise en cause du droit à la santé (Vécus des HSH, PVVIH, PS, OEV face à ces déterminants)*
- 5. Vers la réalisation du droit a la sante.*



# 1. Quid Fondation Femme Plus

- *Organisation engagée dans la lutte contre le VIH depuis 20 ans;*
- *Contribue à l'amélioration de la qualité de vie des PVVIH, PA, OEV ainsi que les survivant es des violences sexuelles ;*
- *Présente à Kinshasa, Kisangani, Goma, Bukavu, Kindu, Maniema, Kananga, Kikwit.*



# Quid Fondation Femme Plus(2)

- *ONG pionnière qui a permis aux femmes vivant avec VIH de briser la glace en partageant leur expérience de vie avec le VIH;*
- *Plusieurs de ses anciens clients leaders des OAC des PVVIH ( RNOAC, UCOP PLUS...);*
- *Ligne verte info sida (7008432) partenariat public- privé grâce à VODACOM pendant 9 ans;*
- *Plusieurs actions de plaidoyer en faveur de l'amélioration de la qualité des soins .*



# Santé et droits de l'homme

- *Consécration dans la constitution de l'OMS: Droit fondamental de tout être humain de posséder le meilleur état de santé qu'il est susceptible d'atteindre.*
- *Droit à la santé, suppose de pouvoir accéder en temps opportun à des soins acceptables, abordables et de qualité appropriée.*
- *Pourtant chaque année dans le monde, le coût de dépenses de santé mettent près de 100 millions de personnes dans une situation économique désastreuse .*



# Engagements internationaux de la RD Congo en terme de droits à la santé

- *La RDC est partie prenante au pacte international sur les droits sociaux et économiques dont les dispositions tendent à notamment à promouvoir le droit à la santé.*
- *La RDC a signé la charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples dont les clauses incluent le droit à la santé.*



# Déterminants de la santé dans la constitution et les lois spécifiques

- **Art 42** *Les pouvoirs publics ont notamment l'obligation de protéger la jeunesse contre toute atteinte à sa santé.*
- **Art 47** *Le droit à la santé et à la sécurité alimentaire est garanti. La loi fixe les principes fondamentaux et les règles d'organisation de la santé publique et de la sécurité alimentaire.*
- **Art 48** *Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis.*



# Déterminants de la santé dans la constitution et les lois spécifiques (Suite 1)

- ***Art 49 La personne du troisième âge et la personne avec handicap ont droit à des mesures spécifiques de protection en rapport notamment avec leurs besoins physiques.***
- ***Art 61 al 1,2et3: 1. le droit à la vie ; 2. l'interdiction de la torture et des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ; 3.l'interdiction de l'esclavage et de la servitude.***





# **Les contraintes à la promotion du droit à la santé (Vécus des HSH, PVVIH, PS, OEV face à ces déterminants)**

- *Paquet de gratuité non définie pour les PVVIH ( suivi biologique payant; avec la pauvreté...);*
- *Inaccessibilité de toutes les PVVIH éligibles au TARV (37%)*
- *Inaccessibilité de tous les enfants HIV+ à la prise en charge pédiatrique (-20%)*
- *Préservatifs et gels lubrifiants non pris en compte sur la liste des médicaments essentiels dans le pays;*
- *Absence de réglementation et d'encadrement du travail du sexe;*



# Les contraintes à la promotion du droit à la santé (Vécus des HSH, PVVIH, PS, OEV face à ces déterminants)

- *Stigmatisation et discrimination des LGBTI en général et de HSH en particulier;*
- *Insuffisance des appareils pour la détection de la tuberculose multi résistante*
- *Rupture de traitements pour les tuberculeux;*
- *Absence des kit alimentaires pour les tuberculeux multi résistants*
- *Recours à l'automédication pour le paludisme à cause de l'insufisance financière et l'inaccessibilité géographique (centre de santé*
- *Non opérationnalité de la task-force santé maternelle , néonatale et infantile ( SMNI) dans certaines villes.*



# Vers la réalisation du droit à la santé

- *Il est certes généralement admis que les droits sociaux sont de réalisation progressive par réalisme économique ;*
- *Cependant la volonté politique doit prévaloir;*
- *En RDC l'on peut signaler à l'actif du gouvernement l'augmentation du budget alloué à la santé ces dernières années ( fond des contre parties) ;*
- *Au regard de l'immensité de défis à relever...il semble que la tâche demeure presque entière...*



# Vers la réalisation du droit à la santé(suite1)

- *Le législateur doit veiller toujours à ce que les lois nationales soient conformes à la constitution, aux engagements internationaux et régionaux du pays ainsi qu'aux recommandations de portée universelle en matière de santé et s'assurer de leur mise en œuvre ;*
- *La loi doit encourager la lutte contre les fléaux et non tendre à pénaliser doublement leurs victimes;*
- *Un dialogue national doit être entretenu pour promouvoir l'adéquation de lois aux enjeux de la santé publique afin de permettre à chaque PVVIH, HSH, PS, OEV de jouir du meilleur état de santé susceptible d'être atteint.*



**Merci pour votre attention**

